



Arrondissement de
Brignoles
MAIRIE DE BARJOLS

PROCES-VERBAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 06 novembre 2024

Date de convocation : 30/10/24
Nombre de conseillers : 23
Présents : 13
Nombre de votants : 20

Début : 18h31
Fin : 20h24

Cathy VENTURINO-GABELLE	Céline PETIT pvr J. CUCCHI	Alain VAURY
Stéphanie GOUDAL-ORIONE	Jacques CUCCHI	Michèle ARNAUD pvr M. GARSO JAINES
Philippe MOACHON	Nathalie VICENS	Daniel VIRGIL
Zakia MODAI	Michel SENECHAL	David GALLIARI
Monique ANANOU pvr D. GORTHCINSKY	Cyrille OKKADJIAN pvr A. VAURY	Véronique CAUSSE pvr S. GOUDAL-ORIONE
David GORTHCINSKY	Myriam GARSON JAINES	Jean Marc JOUANNET pvr D. GALLIARI
François VOLPI excusé	Mireille COSTE	Céline PACCHINI excusée
Brigitte LAURENT pvr M. COSTE	Thierry JOURDHEUIL excusé	

Avant de commencer, Madame le maire propose de rajouter à la liste des délibérations un nouveau point concernant une erreur matérielle inscrite dans la délibération 2021-065 portant sur une acquisition d'espace boisé. Vote : Pour : Unanimité

Secrétariat Général

1. Approbation du procès-verbal du 11 septembre 2024

Madame le maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques sur le PV du dernier conseil.

Madame M. Coste ne souhaite pas valider ce PV car :

- *Les notes de Monsieur Volpi n'ont pas été prise en compte et cela à la suite d'un mail du DGS de la collectivité qui lui signifiait la falsification de sa part dans le corps du texte de certain passage*
- *Le changement de règlement intérieur ne permet pas d'avoir plus d'une personne de l'opposition dans les commissions, cela nie les droits de l'opposition.*

Tout comme le dernier conseil et comme cela est indiqué dans le PV du 11 septembre, Madame le maire explique que :

- *Monsieur Volpi est venu sans aucune note quand l'administration l'a averti de venir abonder le PV de ses notes, qu'il a pris le PV en photo et qu'ensuite il a transmis des commentaires erronés à intégrer*

au sein du dit PV ce que à quoi madame le maire s'est opposée. La décision de ne pas introduire les notes erronées de Monsieur Volpi dans le PV sont la décision de Madame le Maire.

- Le strict respect républicain de la proportionnalité des votes et de la représentation communale au sein du conseil ne permet pas légalement d'avoir plus de conseillers municipaux de l'opposition représentés dans les commissions sans augmenter le nombre de conseillers au total. Or, l'efficacité est privilégiée sur la quantité.
- Enfin, depuis les élections, l'opposition comme l'ensemble des conseillers a les convocations au conseil plus de 6 jours avant (3 jours suivant la loi), peut poser jusqu'à 5 questions orales 72h avant le conseil (avant c'était une question seulement 10 jours avant le conseil). Sans multiplier les exemples, cela prouve que la majorité n'est pas dans le déni de démocratie comme cela est dit, bien au contraire, l'opposition est mieux traitée depuis 2020.

Vote : **Pour** : 18

Abstention : 0

Contre : 2 M. Coste + un pouvoir

2. Election du secrétaire de séance : Stéphanie GOUDAL-ORIONE

Vote : **Pour** : 18

Abstention : 2 M. Coste + un pouvoir

Contre : 0

3. Proposition de membres siégeant à la CCID

Délibération Ajournée

Projet

4. Adoption d'un fonds de concours au profit du Territoire d'Energie 83 pour la réalisation de travaux d'éclairage public – mise en place de LEDS sur l'ensemble de la commune
Territoire d'Energie 83 est à la compétence « éclairage public » pour la commune de Barjols. Suite à une demande communale, cet organisme a réussi à avoir des subventions à hauteur de 137 256.40€ sur 307 269.60€ concernant le remplacement de toutes les ampoules de l'éclairage public en LEDS. Le reste à payer par la commune sera supporté sur les deux exercices budgétaires 2025 et 2026 (soit 44 550.60€ en fonctionnement et 40 456€ en investissement par exercice). Sur le long terme, cela permet des économies d'énergie importantes et de cout de factures d'électricité moindre.

Vote : **Pour** : Unanimité

5. Adhésion de compétence optionnelle la Commune de GONFARON et reprise de compétence optionnelle d'ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION

Vote : **Pour** : Unanimité

6. Demande de subvention – Département du Var – Parvis Médiathèque/centre Elias
Afin de valoriser le patrimoine et permettre aux platanes présents de « respirer », une demande de subvention à hauteur de 43 468€ va être réalisée afin de refaire le parvis devant le centre élias auprès du Département du Var (montant total estimé : 54 335.80€)

Vote : **Pour** : 18

Abstention : 2 M. Coste + un pouvoir

Contre : 0

7. Demande de subvention – Département du Var – Réfection Boulevard Grisolle
Une demande de subvention à hauteur de 122 421.60€ va être réalisée afin de refaire les trottoirs, actuellement glissants et dangereux, et augmenter la végétalisation du boulevard Grisolle auprès du Département du Var (montant total estimé : 153 027 €)

Vote : **Pour** : 18

Abstention : 2 M. Coste + un pouvoir

Contre : 0

Urbanisme

8. Révision à objet unique – parc photovoltaïque

Au lieudit « les quatre fermes », déjà sous les municipalités précédentes, un projet de parc photovoltaïque de 13 hectares était prévu. Pour des considérations environnementales et de préservation de la biodiversité, le choix a été fait de réduire ce parc à 5 hectares par Madame le Maire et son équipe. Afin de mener à bien cette action, il a été nécessaire de mettre en place une révision à objet unique. Suite à l'enquête publique, il est maintenant obligatoire que le conseil municipal statue sur cette délibération.

Vote : **Pour** : 18

Abstention : 0

Contre : 2 M. Coste + un pouvoir

Ressources Humaines

9. Etablissement de la répartition des promu-promouvables – agents de la collectivité

Chaque année, le conseil se doit de statuer sur le pourcentage d'agents qui peuvent possiblement être promu à un grade supérieur dans la fonction publique territoriale. Les élus ont fait le choix de mettre le pourcentage des promus promovables à 100%

Vote : **Pour** : 18

Abstention : 2 M. Coste + un pouvoir

Contre : 0

10. Répartition inter-budgets commune/eau/assainissement/CCAS

Des agents de la collectivité ont la possibilité de réaliser leur mission dans des services différents. Cela impacte des budgets communaux différents. Afin qu'aucun budget ne soit lésé, il est nécessaire de réaliser des pourcentages compensatoires. Pour une meilleure réactivité, il est proposé de donner à madame le maire de pouvoir réaliser cet acte administratif par décision.

Vote : **Pour** : 18

Abstention : 0

Contre : 2 M. Coste + un pouvoir

11. Création de poste – responsable état-civil/population/élections

Pour une meilleure organisation du service, il est nécessaire de créer le poste indiqué ci-dessus.

Vote : **Pour** : 18

Abstention : 2 M. Coste + un pouvoir

Contre : 0

12. Création de poste Responsable services techniques/eaux/assainissement

Afin de nommer un agent qui a réussi le concours, il est nécessaire de créer le poste indiqué ci-dessus.

Vote : **Pour** : 18

Abstention : 0

Contre : 2 M. Coste + un pouvoir

13. Convention de soutien aux politiques de réserve opérationnelle

La réserve opérationnelle rassemble des citoyens français issus de la société civile (avec ou sans expérience militaire ou policière) qui consacrent une partie de leur temps, personnel, professionnel ou étudiant, à la défense de la Nation. Ces hommes et ces femmes reçoivent une formation et un entraînement spécifiques afin d'apporter un renfort temporaire aux forces armées, formations rattachées et aux forces de sécurité intérieure. La présente convention a pour objet de constater le soutien de l'employeur aux politiques de réserve opérationnelle par l'octroi à son personnel, ayant la qualité de réservistes opérationnels, de facilités particulières pour accomplir leurs périodes d'activité dans la réserve.

Vote : **Pour** : Unanimité

Associations / communication

14. Nomination d'un référent élu(e) GIP Culture

Afin de fluidifier les relations avec le GIP Culture, il est demandé au conseil de proposer un élu référent en ce sens. Il est proposé de nommer M. David GORTCHINSKY

Vote : **Pour** : Unanimité

JER

15. Participation aux frais – charges supplétives pour les communes voisines – Centre de loisirs de Barjols
Chaque année, une délibération est prise afin d'informer les communes voisines des charges inhérentes à la présence d'enfants de leurs communes dans l'effectifs du centre de loisirs de Barjols. Pour une meilleure réactivité, il est proposé de donner à madame le maire le pouvoir réaliser cet acte administratif par décision.

Vote : **Pour** : Unanimité

16. Participation aux frais de fonctionnement pour les communes voisines – Ecoles de Barjols

Chaque année, une délibération est prise afin d'informer les communes voisines des frais de participation inhérents à la présence d'enfants de leurs communes dans l'effectifs des écoles de Barjols. Pour une meilleure réactivité, il est proposé de donner à madame le maire le pouvoir réaliser cet acte administratif par décision.

Vote : **Pour** : Unanimité

Finances

17. Fonds de concours – CCPV

Chaque année, il est impérieux de valider la somme et les modalités de versement des fonds de concours proposées par délibération par la communauté de communes Provence Verdon. Comme les années précédentes, il s'élève pour la commune de Barjols à 68 000€.

Vote : **Pour** : Unanimité

18. DM 1 – budget commune

Entre le vote du budget en mars et la fin d'année, il existe des aléas qui doivent être traduit de façon budgétaire. Cela prend la forme d'une décision modificative. Celui-ci concerne des imprévus budgétaires touchant au chapitre 012 de la M57 soit les charges du personnel.

Vote : **Pour** : 18 **Abstention** : 2 M.Coste + un pouvoir **Contre** : 0

19. Demande d'emprunt – marché photovoltaïque – Budget commune

*Comme voté lors du budget prévisionnel 2024, le projet permettant la mise en place de cellules photovoltaïque sur les toits de 3 bâtiments communaux sont en cours. Ne pouvant avoir de subventions sur cette action, il était prévu d'emprunter pour ce faire. Les modalités sont présentées en séance.
(Soit 350 000€ taux : 0.4% du livret A soit aujourd'hui 3.4% sur 25 ans)*

Vote : **Pour** : 18 **Abstention** : 2 M.Coste + un pouvoir **Contre** : 0

20. Demande d'emprunt – Bouclage réseau d'eau - Saint Marc – Budget eau

Comme voté lors du budget prévisionnel 2024. Le marché permettant la mise en place du bouclage du circuit de l'eau potable entre les réservoirs à Saint Marc est en cours. Les modalités d'emprunt sont présentées en séance.

(Soit 350 000€ taux : 0.4% du livret A soit aujourd'hui 3.4% sur 40 ans)

Vote : **Pour** : 18 **Abstention** : 2 M.Coste + un pouvoir **Contre** : 0

21. Rapport des actions mises en place post rapport de la Chambre Régionale des Comptes

Lors de la remise du rapport de la chambre régionale des comptes, le conseil a pris acte des observations par délibération. Suite à cela, il est nécessaire de reprendre une délibération dans les années suivantes afin de présenter les actions correctives entreprises par la collectivité pour répondre à ces recommandations.

Votes : **Pour** : 18

Abstention : 0

Contre : 2 M. Coste + un pouvoir

22. Annule et remplace délibération 2021-65 sur les droits de préférences – achat parcelle boisées suite à une erreur d'écriture

Vote : **Pour** : 18

Abstention : 2 M. Coste + un pouvoir

Contre : 0

Fin du conseil municipal à 20h24.

SIGNATURE DE LA SECRETAIRE DE SEANCE :



STEPHANIE GOUDAL-ORIAONE

SIGNATURE DE MADAME LE MAIRE :



CATHY VENTURINO-GABELLE

Question orale de l'opposition :

Monsieur Thierry JOURD'HEUIL interroge Madame le Maire sur la participation aux projets urbains.

Texte de la Question :

Nous constatons que vous projetez des travaux d'aménagements sur notre commune, et nous nous en réjouissons. Nous souhaiterions participer à une réflexion commune sur ces travaux, or nous n'avons jamais été convoqués aux commissions sur ces travaux.

Comment imaginez-vous notre participation à ces projets ?

Réponse orale de Madame le Maire :

Nous continuons bien à projeter de nombreux travaux d'aménagements pour notre commune, je ne sais pas auxquels vous faites allusion ici.

Vous n'avez pas encore été invité à une commission travaux, comme l'ensemble des conseillers municipaux ne l'ont été d'ailleurs, dans la mesure ou à ce jour, hormis la commission travaux d'installation, nous n'en avons pas encore réunis.

En effet, actuellement nous faisons le suivit de travaux de ceux déjà engagés.

Rassurez-vous, nous allons bientôt en réunir une, à laquelle, comme à chaque commission réunie, vous serez invités à venir travailler avec nous aux nouveaux travaux pour l'amélioration du cadre de vie de notre commune.